



## **CTPD du 12 février 2010**

### **Déclaration liminaire CGT**

A l'occasion de ce CTP, les représentants des personnels CGT tiennent à exprimer leur mécontentement face au décret d'application de la loi sur la mobilité qui devait être examiné, hier, par le conseil supérieur de la fonction publique. Pour réduire les services publics, le gouvernement veut faire sauter le verrou du statut.

Nous l'avons dénoncé lors de l'adoption de la loi en plein été 2009: il s'agit d'une véritable machine de guerre contre l'emploi public et le Statut.

C'est également un outil dont s'est doté le gouvernement pour mener ses réformes, en vérité il s'agit d'un plan social qui ne dit pas son nom.

La CGT demande l'abrogation de ce décret.

Au cours de ce CTPD nous allons évoquer l'application de la mise en place du SIP de Morlaix. Sur ce point nous rappelons que ni les syndicats ni les personnels n'ont demandé cette fusion.

Par ailleurs, en ce qui concerne les autres points, il convient d'observer, qu'outre les réformes de structures très officielles, l'administration avance sans arrêt dans l'ébauche de nouveaux contours des services, tout en affichant ne pas vouloir remettre ceux-ci en cause. Cependant on sait bien qu'ils sont susceptibles de préfigurer, à plus ou moins brève échéance, de nouvelles évolutions de structures s'inscrivant dans une recherche permanente de diminution des effectifs.

Ce CTPD se tient dans un contexte toujours plus difficile. Les réformes s'appliquent à une vitesse effrénée dans un contexte de suppressions d'emplois : 100 000 emplois sont ainsi passés à la trappe dans la Fonction publique d'état depuis 2007.

L'année 2010 s'annonce comme la pire depuis des décennies avec au minimum 34 000 emplois supplémentaires supprimés.

Au bout du compte, pour la période 2003 et 2012 ce seront entre 250 000 et 300 000 emplois qui seront rayés de la carte.

Le 9 février 2010, la synthèse des travaux des groupes de travail du DOS a permis aux agents de l'Interrégion-Ouest d'interpeller directement le DGFIP M PARINI sur ces mêmes revendications.

Que ce soit à cette occasion ou lors de l'audience de l'après-midi, c'est à une fin de non recevoir que nous avons été confrontés, la logique des suppressions d'emplois n'étant pas discutable.

Dès lors, DOS ou pas, nous ne voyons pas comment les conditions de travail ne pourraient pas se dégrader, dans les SIP, tout comme dans les autres postes et services du département.

Aussi nous nous félicitons que l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP Solidaires, CGT, F.O, CFDT, CFTC , CGC, UNSA , qui se sont réunies le 9 février 2010 aient décidé de s'adresser ensemble à tous les agents de la DGFIP afin de construire un rapport de force unitaire et durable pour obtenir satisfaction sur les revendications portant sur les missions, l'emploi, les conditions de vie au travail, les rémunérations, les carrières et les statuts.

Cela va permettre, nous l'espérons, aux personnels de se faire entendre, à défaut de l'être réellement dans les simulacres de concertation organisés par la DGFIP.